

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 31 janvier 2023

18h30 à Chatuzange-le-Goubet

Etaient présents : Mesdames CLEMENT, GENTIAL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, DELOCHE, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MIZZI, MORIN, ROBIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALETTE, VALLA, VALLON, VASSY.

Etaient excusé(e)s : M. CHAUMONT à M. BRARD, Mme CHAUVIN, Mme CHAZAL à M. SOULIGNAC, M. DARD, M. DUCLAUX à M. HOURDOU, Mme FOURNIER à M. EYSSAUTIER, Mme GAUCHER à M. DUBAY, Mme GUILLON à Mme GENTIAL, Mme JAUBERT à M. VALLA, Mme LAMBERT à M. VALETTE, M. MONTIEL à Mme ROSSI, Mme PLACE à M. BARNERON.

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 22

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 10

Ordre du jour

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2022
3. Urbanisme : commission 5.3 sur le projet CIMALP à St-Marcel-lès-Valence
4. SCoT : occupation du sol et objectif de consommation foncière
5. SCoT : mise en œuvre de la révision
6. Budget : Projet de Budget primitif 2023
7. CVB : évaluation du CVB et perspective sur l'animation territoriale de la biodiversité
8. Syndicat : évolution du poste de « chargé de mission CVB »

Questions diverses

Le Président Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h38.

Il donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Information sur les décisions prises par le Bureau ou courrier du Président

Projet révision du PLU de la commune de Beauvallon	Avis favorable avec remarques
Projet de Règlement Local de la Publicité de la commune de Bourg-de-Péage	Avis favorable avec une remarque
Projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Muzols	Avis favorable

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Louis MORIN est désigné secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022

En l'absence de remarque, le PV de la séance du comité syndical du 20 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 22
- Pouvoirs : 10
- Pour : 32
- Mesdames CLEMENT, GENTIAL (pouvoir de GUILLON), ROSSI (pouvoir de MONTIEL) et Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET, BRARD (pouvoir de CHAUMONT), DELOCHE, DUBAY (pouvoir de GAUCHER), EYSSAUTIER (pouvoir de FOURNIER), GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de DUCLAUX), LABADENS, MIZZI, MORIN, ROBIN, SOULIGNAC (pouvoir de CHAZAL), TEUFERT, VALETTE (pouvoir de LAMBERT), VALLA (pouvoir de JAUBERT), VALLON, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.

3. Urbanisme : projet d'implantation industrielle à St-Marcel-Lès-Valence

Philippe HOURDOU indique que la commission d'analyse du projet a eu lieu le 18 janvier. Ce régime dérogatoire reste exceptionnel dans le Grand Rovaltain, c'est la seconde fois qu'il est utilisé en 6 ans. Il rapporte les conclusions de la commission qui considère :

- que la condition tenant à l'intérêt territorial avéré du projet se trouve en l'espèce remplie ;
- que la condition tenant à la surface maximale de 20 ha d'un seul tenant à décompter au titre du potentiel foncier de l'EPCI se trouve en l'espèce remplie ;
- considérant l'avis de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, que la condition tenant à la prise en compte des enjeux agricoles et environnementaux se trouve en l'espèce remplie ;
- que la condition tenant à une localisation permettant l'accès à l'un des grands axes structurants (LACRA, A7, A49) sans traversée d'agglomération intermédiaire ainsi qu'une desserte adaptée en transport en commun et mobilités douces, se trouve en l'espèce remplie ;
- que la condition tenant au raccordement de la zone au très haut débit devrait se trouver en l'espèce remplie à court terme.

Jean Michel VALLA rappelle que la société est implantée depuis plus de 20 ans sur la commune et qu'elle souhaite y rester. Le nouveau projet permet d'éviter la traversée du bourg. La compensation prévue, correspondant à un reclassement de 4 ha en zone agricole dans le PLU pour 2 ha de surface consommée pour le projet, semble très pertinente.

Lionel BRARD note le sérieux du projet. Il rappelle que jusqu'à présent le SCoT n'a eu qu'une seule dérogation de ce type. Il souligne le lien de ce projet avec l'ambition poursuivie par la révision du SCoT en matière d'accueil d'industries manufacturières et les besoins de développement des entreprises déjà présentes sur le territoire. Il souligne que l'avis de la chambre d'agriculture avait été sollicité avant la mise en place de la procédure.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 22
- Pouvoirs : 10
- Pour : 32
- Mesdames CLEMENT, GENTIAL (pouvoir de GUILLON), ROSSI (pouvoir de MONTIEL) et Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET, BRARD (pouvoir de CHAUMONT), DELOCHE, DUBAY (pouvoir de GAUCHER), EYSSAUTIER (pouvoir de FOURNIER), GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de

DUCLAUX), LABADENS, MIZZI, MORIN, ROBIN, SOULIGNAC (pouvoir de CHAZAL), TEUFERT, VALETTE (pouvoir de LAMBERT), VALLA (pouvoir de JAUBERT), VALLON, VASSY.

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical délibère à l'unanimité pour approuver le rapport de la commission visée au 5.3 du DOO du SCoT et pour conclure à l'intérêt territorial du projet d'implantation industrielle à St-Marcel-les-Valence.

4. SCoT : occupation du sol et objectif de consommation foncière

Le syndicat a développé en interne et de manière expérimentale une cartographie de l'occupation du sol qui cherche à répondre aux exigences de la consommation foncière et de l'artificialisation en étant plus précise que l'échelle parcellaire, tout en s'appuyant et en croisant des données existantes et disponibles.

Les enjeux de connaissance et de maîtrise des données de consommation foncière / artificialisation sont une donnée essentielle de la révision du SCoT et notamment, sous couvert du futur SRADDET, du calibrage des objectifs après 2031.

Le produit de cette expérimentation est le fruit brut d'un algorithme informatique mixant de nombreuses bases de données qui permet de cartographier l'occupation du sol en près de 75 classes sur les millésimes 2022, 2014 et 2008.

Les premiers résultats (non consolidés par photo-interprétation) sont présentés en séance.

Lionel BRARD rappelle l'enjeu politique sous-jacent de la maîtrise de la connaissance notamment à partir de 2031 avec le passage au régime de l'artificialisation. Ce projet permettra d'améliorer l'intelligence territoriale dans le Grand Rovaltain qui pourra évidemment bénéficier aux communes et EPCI.

Le comité se prononce à l'unanimité pour la proposition de la poursuite du développement d'une OCSOL Grand Rovaltain.

5. SCoT : mise en œuvre de la révision

Les premiers ateliers des groupes de réflexion d'accompagnement de la révision du SCoT vont avoir lieu courant février. Ils sont ouverts à tous les délégués et élus locaux du territoire du SCoT. Des réunions préparatoires ont permis de caler les ordres du jour des premières réunions des groupes de réflexion thématiques (eau – ruralité et modèle d'urbanisme villageois – accueil des industries manufacturières) et d'en définir les objectifs et les contenus.

Lionel BRARD note que l'outil des « fresques », s'il est bien utilisé, peut-être fonctionnel et adapté pour les groupes de réflexion.

Sur la thématique de l'eau, il indique que la priorité est de banqueriser les données et études existantes avant de prévoir une étude besoin/ressource.

Il note que la prise en compte du ZAN dans la révision méritera beaucoup d'attention. Des équilibres seront à trouver pour chacun des territoires. La modification du SRADDET sera une première étape. Le ZAN nécessitera un travail d'appropriation collective.

Le comité prend acte de la mise en œuvre de la révision et du lancement des groupes de réflexions thématiques.

6. Budget : Projet de budget primitif

Christian GAUTHIER présente le budget primitif 2023 qui fait suite au DOB du 20 décembre dernier. Il rappelle que celui-ci prend en compte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 faisant apparaître un excédent en section d'investissement et en section de fonctionnement ainsi qu'un maintien de la cotisation par habitants de 1,20€ qui n'a pas évoluée depuis plus de 6 ans. Il souligne que le budget est cohérent avec le nouveau cycle débuté par le syndicat avec la révision.

Le suréquilibre en investissement provient de l'impact de l'excédent de cette section dû aux amortissements des études réalisées pour l'élaboration du SCoT. Les amortissements réalisés ces dernières années sont cohérents avec le cycle des missions du syndicat et la prescription de la révision au dernier trimestre 2022. L'amortissement prévu pour l'exercice 2023 est en légère progression puisqu'il intègre les amortissements de l'étude réalisée pour l'accompagnement du bilan et les études à conduire en 2023, intégrés au titre du prorata temporis.

Les dépenses d'investissement devront être prévues pour faire face à la révision du SCoT : études, notamment dans les domaines de l'eau et de la ruralité, *expertises, réalisation et reproduction de documents, concertation et média de communication, assistance juridique, ...* ;

En fonctionnement, le budget primitif comprend des dépenses liées à la poursuite et au renforcement des actions d'accompagnement des collectivités pour la prise en compte des dispositions du SCoT : *continuation de l'élaboration et diffusion des documents, participations aux réunions communales et intercommunales et analyse des documents d'urbanisme en élaboration ou révision.*

Un montant est également affecté aux études stratégiques pour le territoire à travers le développement d'outils d'expertise territoriale et média de communication pour accompagner l'appropriation du SCoT, des grands axes de sa révision et des réflexions découlant de la loi Climat et Résilience (*artificialisation, occupation du sol, compensation*). Le syndicat pourra notamment poursuivre ses actions d'animation territoriale de la biodiversité à l'échelle du Grand Rovaltain et poursuivre la création et la diffusion d'outils et méthodes pour la bonne prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 22
- Pouvoirs : 10
- Pour : 32
- Mesdames CLEMENT, GENTIAL (pouvoir de GUILLON), ROSSI (pouvoir de MONTIEL) et Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET, BRARD (pouvoir de CHAUMONT), DELOCHE, DUBAY (pouvoir de GAUCHER), EYSSAUTIER (pouvoir de FOURNIER), GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de DUCLAUX), LABADENS, MIZZI, MORIN, ROBIN, SOULIGNAC (pouvoir de CHAZAL), TEUFERT, VALETTE (pouvoir de LAMBERT), VALLA (pouvoir de JAUBERT), VALLON, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le projet de budget 2023.

7. CVB : évaluation du CVB et perspective sur l'animation territoriale de la biodiversité

Jean-Louis BONNET présente l'évaluation du Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain qui est en cours d'achèvement. Suite à la décision de la Région AuRA d'arrêter l'outil CVB, la troisième phase de l'évaluation qui consistait en la mise à jour détaillée de l'état des lieux de la trame écologique et en la définition de perspectives et de pistes d'amélioration dans l'objectif de la définition d'un second CVB, a été ajustée afin de produire une feuille de route en faveur de la trame verte et bleue sur le territoire du SCoT. Deux comités techniques ont eu lieu en septembre 2022 tout d'abord avec les EPCI puis en décembre avec les principaux acteurs « biodiversité » du territoire (principalement les anciens porteurs de projet du CVB).

Ces échanges ont permis d'identifier les axes d'intervention à envisager au regard des enjeux soulevés par l'évaluation et de cibler des secteurs prioritaires d'intervention. Les domaines d'intervention jugés prioritaires sont les suivants :

- la gestion des pelouses sèches et le renforcement de leurs continuités ;
- la sensibilisation des élus et des professionnels ;
- le renforcement de la biodiversité dans les espaces agricoles ; le renforcement de la biodiversité dans les espaces forestiers ;
- la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ;
- l'amélioration du franchissement des infrastructures par la faune.

Lionel BRARD remercie Jean-Louis BONNET pour son investissement et son implication depuis plusieurs années sur le Contrat Vert et Bleu.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 22
- Pouvoirs : 10
- Pour : 32
- Mesdames CLEMENT, GENTIAL (pouvoir de GUILLON), ROSSI (pouvoir de MONTIEL) et Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET, BRARD (pouvoir de CHAUMONT), DELOCHE, DUBAY (pouvoir de GAUCHER), EYSSAUTIER (pouvoir de FOURNIER), GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de DUCLAUX), LABADENS, MIZZI, MORIN, ROBIN, SOULIGNAC (pouvoir de CHAZAL), TEUFERT, VALETTE (pouvoir de LAMBERT), VALLA (pouvoir de JAUBERT), VALLON, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical prend acte de l'évaluation du CVB et des suites à donner pour la définition d'une feuille de route d'animation territoriale de la biodiversité dans le Grand Rovaltain.

8. Syndicat : évolution de poste de « Chargé de mission CVB »

Philippe Labadens rapporte que le poste de chargé de mission CVB a été créé en 2015 et a évolué en emploi permanent au 10 décembre 2019. Ce poste est lié au CVB qui prendra fin à moyen terme avec la conclusion de son évaluation.

Conformément aux orientations budgétaires débattues le 20 décembre dernier qui prévoient le maintien des effectifs à 5 EPT en 2023 et considérant les tâches relatives à la révision du SCoT dans les domaines de l'eau et l'expertise du SCoT à valoriser dans le domaine de la biodiversité, il est proposé de faire évoluer le poste de « chargé de mission CVB » en « chargé de mission Eau et Biodiversité - CVB ».

Il précise que le bureau du 20 janvier s'est prononcé favorablement à cette évolution.

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 22
- Pouvoirs : 10
- Pour : 32
- Mesdames CLEMENT, GENTIAL (pouvoir de GUILLON), ROSSI (pouvoir de MONTIEL) et Messieurs ANGELI, BARNERON (pouvoir de PLACE), BONNET, BRARD (pouvoir de CHAUMONT), DELOCHE, DUBAY (pouvoir de GAUCHER), EYSSAUTIER (pouvoir de FOURNIER), GAUTHIER, HOURDOU (pouvoir de DUCLAUX), LABADENS, MIZZI, MORIN, ROBIN, SOULIGNAC (pouvoir de CHAZAL), TEUFERT, VALETTE (pouvoir de LAMBERT), VALLA (pouvoir de JAUBERT), VALLON, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical adopte à l'unanimité l'évolution du poste de chargé de mission CVB

Questions diverses et point d'information

- Agenda et évènements du syndicat

Calendrier des instances à venir

- Bureau vendredi 24 février
- Bureau vendredi 24 mars
- **Comité mardi 4 avril**
- Bureau vendredi 28 avril
- Bureau vendredi 26 mai
- **Comité mardi 20 juin**
- Bureau vendredi 7 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 19h49.

Lionel BRARD

Président



Jean-Louis MORIN

Secrétaire de séance

